

Artisanat et Formation : conférence de presse commune de la Chambre des Métiers et de la Fédération des Artisans du 20 septembre 2016

Mardi, le 20 septembre 2016 s'est tenue à la Chambre des Métiers une conférence de presse commune de la Chambre des Métiers et de la Fédération des Artisans. Plusieurs sujets ont été abordés : la vision commune de la Chambre des Métiers et de la Fédération des Artisans en matière de formation professionnelle, la nouvelle commission « Lifelong Learning » dans l'Artisanat. L'essentiel de la conférence de presse a été consacré à la présentation des propositions de l'Artisanat dans le contexte de la réforme prévue par le Gouvernement au niveau de la formation professionnelle.

Dans son mot d'introduction, Nico Biever a tenu à relever que l'organisation commune d'une conférence de presse par les deux organisations représentatives de l'Artisanat constitue un signe fort et témoigne de l'importance toute particulière qu'elles accordent à la formation. Il a souligné que les deux organisations entendent conjuguer leurs efforts et leurs moyens encore plus que par le passé pour atteindre une cohérence et une complémentarité maximales au niveau de la formation et ceci sur les plans à la fois politique et opérationnel.

Michel Reckinger a expliqué que la vision commune signée par la Chambre des Métiers et la Fédération des Artisans en date du 6 juin 2016 reflète la volonté politique de cette collaboration plus étroite tandis que la nouvelle commission « Lifelong Learning » dans l'Artisanat en constitue l'élément opérationnel. Les objectifs de la collaboration renforcée en matière de formation peuvent être résumés comme suit : coordination des positions, action concertée sur les plans politique, conceptuel et organisationnel, couverture de tout l'éventail du « Lifelong Learning », amélioration du système en place/mise en place de solutions alternatives notamment par l'intermédiaire des Centres de Compétences, complémentarité en matière d'offre de formation.

Concernant le sujet principal de la conférence de presse, à savoir la réforme de la formation professionnelle, Tom Wirion a insisté sur le fait qu'il y a urgence d'agir. Il a précisé que les entreprises et les organisations de l'Artisanat manifestent une insatisfaction profonde devant la situation actuelle tant au niveau de l'orientation professionnelle qu'au niveau de la formation professionnelle. Elles sont impatientes de voir le Gouvernement agir et de prendre davantage en considération les doléances des entreprises.

Finalement, Paul Krier a présenté dans les grandes lignes les propositions et revendications de l'Artisanat dans le contexte de la réforme en profondeur, dite « macro-réforme » de la formation professionnelle prévue par le Gouvernement pour la rentrée 2017/2018. Il a mis l'accent sur le fait que la réforme de 2008 contenait un certain nombre d'aspects positifs tout en précisant que l'Artisanat avait dès le départ mis le doigt sur d'importants problèmes structurels et organisa-

tionnels. Il fut d'ailleurs rejoint dans ses critiques par le rapport de l'Université du Luxembourg, publié en automne 2015.

Les positions « incontournables » de l'Artisanat peuvent être regroupées en six catégories : orientation scolaire et professionnelle systématique, prise en compte réelle des besoins des entreprises, pilotage efficace du système, encadrement méthodique des équipes curriculaires à composition « tripartite », structuration cohérente des formations, évaluation/promotion équitable, réaliste et transparente.

Dans les mois à venir, entre octobre et décembre 2016, le MENJE va entamer une consultation étroite avec les différents acteurs et partenaires de la formation professionnelle. L'objectif de cette consultation est de préparer la « macro-réforme » pour la rentrée 2017/2018.

L'Artisanat est prêt au dialogue et va saisir cette l'opportunité pour faire valoir ses positions. L'attitude de l'Artisanat sera ferme et constructive, il sera prêt au compromis si les solutions envisagées sont conformes avec l'intérêt partagé des jeunes apprenants et des entreprises : offrir une formation de qualité permettant aux uns de trouver un emploi et de s'engager dans une véritable carrière professionnelle et aux autres de trouver des collaborateurs qualifiés et d'assurer le développement et la pérennité de leur entreprise.

Luxembourg, le 20 septembre 2016

Communiqué par la Chambre des Métiers et la Fédération des Artisans

Liliane ESTEVES

Responsable Communication

2 Circuit de la Foire Internationale

BP 1604

L-1016 LUXEMBOURG

Tél.: +352 42 67 67 - 217

Fax: +352 42 67 87

E-mail: liliane.esteves@cdm.lu